

Conseil de Quartier de Fragny Mercredi 17 décembre 2008

Avec la participation de

Rémy Rebeyrotte, maire d'Autun, président de la communauté de communes de l'Autunois, vice-président du conseil général de S&L chargé de la Culture

Jacques Lioret, 1^{er} adjoint chargé de l'Economie, de l'Emploi, du Développement durable, de l'Habitat, de l'Aménagement et de l'Urbanisme

Bernard Dechaume, adjoint chargé du Budget, des Affaires financières et de la Communication

Roger Vernay, adjoint chargé de la Sécurité, de la Vie quotidienne, de la Vie des Quartiers et de la Vie associative

Hubert Lobreau, conseiller municipal délégué aux Equipements sportifs et de Loisirs

Régine Devoucoux, conseiller municipal délégué au Logement, près des Personnes âgées et à la Politique de la Ville

Patricia Lamalle-Pinard, conseiller municipal

Guy André, direction Aménagement et Cadre de Vie, Ville d'Autun

Florent Priest, direction des Services techniques, communauté de communes de l'Autunois

Monsieur le Maire fait un exposé sur la situation économique ; en raison de la crise, les dotations de l'Etat sont en baisse, ce qui engendre de sérieuses inquiétudes sur le fonctionnement des collectivités, notamment des communes. Difficultés d'emprunt, instabilité fiscale, ralentissement et baisse des subventions du département et de la région : la situation est fragile et il faut donc envisager l'avenir avec beaucoup de prudence. Le contexte est difficile, il va falloir cerner les priorités, les moyens devenant plus rares. Le dernier recensement constate une baisse de la population à Autun.

La ville a décidé de réagir et de faire une économie de 1 500 000€ sur les finances, 600 000€ ont pu être ainsi économisés cette année, 900 000€ le seront sur le prochain budget. Monsieur le Maire remercie les services municipaux qui mettent tout en œuvre pour réaliser des économies significatives sur le budget de fonctionnement.

Malgré tout, d'importants investissements privés et publics vont être réalisés à Autun et c'est une chance pour la ville :

- ♦ la caserne des pompiers grâce au département
- ♦ l'agence nationale de renouvellement urbain investit 30 000 000€ sur la commune associée de St-Pantaléon
- ♦ 480 logements vont être rénovés, il y aura 70 nouvelles constructions (l'Opac investira 16 000 000€ et la ville 2 500 000€)
- ♦ le Centre social St Andoche va voir le jour grâce à une dotation de la Caisse d'allocations familiales et le Conseil général de Saône et Loire sur 3 ans
- ♦ enfin, le Lycée militaire va investir aussi sur son site 7 000 000€.

Echanges

Déchets ménagers - Centre d'enfouissement technique. L'augmentation de la taxe des ordures ménagères est maîtrisée à 5% au lieu de 10 comme dans la plupart des autres villes, grâce à une amélioration de la gestion de la collecte. Le coût du traitement des déchets est en augmentation constante. A compter du 1^{er} janvier 2009, il n'y aura qu'une collecte hebdomadaire, le JEUDI. Les déchets verts continueront à être collectés le mercredi. Les journaux et magazines seront déposés dans les bacs bleus, en vrac. Des bornes seront installées pour le textile, la collecte du Relais ne sera pas renouvelée, l'entreprise est en difficulté et l'augmentation du coût est trop importante.

Des sacs poubelles seront mis en vente au Parc des expos début janvier, au prix coûtant.

1 seul ramassage par semaine maîtrisera l'augmentation de la taxe des ordures ménagères.

L'abris bus, près de la Communale, sert souvent de dépôt.

Pool Bois : en développement, la scierie au PASA est en phase de réglages, avec une unité de séchage. Les déchets de la scierie repartent à Torcy et à Chalon sur Saône : les déchets vont alimenter la chaufferie bois. Sur 2010-2011, il y aura une nouvelle chaufferie bois (+ 3 mégawatts). L'objectif étant d'utiliser 95% de chauffage bois d'ici 4 ans. Cela va créer 50 emplois en plus des 40 actuels en 2010. Une entreprise de fabrication d'escaliers en bois veut s'implanter sur le site d'Autun, et une nouvelle société dans la filière du recyclage des déchets va s'installer.

Panneau Stop à l'intersection rue du Bois Mathey - Rue des Blanchots : problème de visibilité. La solution d'inverser le « Stop » ou « priorité à droite » sera examinée lors de la prochaine commission de circulation.

Panneau « Fragny » : peut-on rajouter le panneau de limitation de vitesse « 50 » et avancer ces panneaux en raison des nouvelles habitations, à l'entrée du hameau.

Pour se rendre du lotissement à l'entrée de Fragny à l'abribus, les accotements vont être stabilisés.

Les panneaux qui indiquent « virages dangereux » dans le virage de Brisecou ont disparu : une lettre sera adressée à la Direction des routes et des infrastructures pour reprendre la signalétique et sécuriser la section de route Couhard - Fragny.

Rue des Blanchots : les pompes de relevage liées au système d'assainissement posent des problèmes d'évacuation et engendrent des inondations chez certains particuliers. La situation va être revue très rapidement par les services techniques.

Un courrier sera adressé au Président du Conseil général à propos de la ligne régulière du ramassage scolaire, l'informant que la conductrice s'en affranchit pas lorsque le temps est mauvais, pour lui demander aussi un accord entre le département et l'ONF afin que la voirie de l'étang Martinet soit sécurisée et déneigée en priorité.

Les navettes TGV régulières vont être rétablies mais ne passeront pas par Fragny.

Le projet de lotissement rue Garenne de Bretin est suspendu pour le moment, qui propose la construction de 16 à 18 maisons. Ce nombre est trop important et réduit la surface des parcelles qui ne doit pas être au-dessous de 1000m².

Accès téléphonie : Numeo s'apprête à faire de nouvelles offres. France Telecom a installé des lignes nouvelles, la municipalité lui a demandé d'ôter les poteaux.

Les services vont recadrer le système du cantonnier.

Le dossier Gaz va être relancé auprès de GRDF.

Politique d'affichage : l'Amicale de Fragny a rencontré des problèmes pour l'affichage de sa brocante.

Depuis les travaux d'assainissement, les eaux pluviales inondent les sous-sols de particuliers, rue des Feuillis et rue de la Garenne Bretin.

Il faut prévoir un éclairage extérieur supplémentaire de la Communale : la cour n'est pas du tout éclairée.